



Demande de subvention sur billetterie spectacle

15 JUIN

15 DECEMBRE

Nom – Prénom du demandeur :	Nombre de personnes composant le foyer (à charge fiscalement) : ____
-----------------------------	---

Affectation : Adresse mail :	Tél travail :
---------------------------------	---------------

SPECTACLES	Nbre de billets	Prix du billet	TOTAL
1			
2			
3			
4			
5			

TOTAL :

Votre QF :

Le taux de subvention de l'ASMA 66 en % :

} Voir verso de la fiche

La demande est à transmettre pour le 15 juin ou le 15 décembre avec l'original des billets de spectacles (de l'année en cours) et la copie du ou des avis d'imposition du foyer (année N-1).

Pour les déferlantes, 1 seul billet par jour par membre du foyer sera pris en compte

**5 billets maxi / membre du foyer fiscal / an et
subvention plafonnée à 80 €.**



Demande de subvention sur billetterie spectacle

Calcul de votre QF (imposition année n-1 pour les revenus année n-2)

Exemple : Pour une demande en 2018, c'est votre imposition 2017 sur les revenus 2016

$$\text{QF} = \text{Revenu fiscal de référence} / (\text{N} \times 12)$$

N : PARTS FISCALES

Pour les personnes n'ayant qu'une part fiscale, il convient d'ajouter 0,25 de part supplémentaire, c'est-à-dire de diviser le revenu fiscal de référence par 15 (1,25 x 12 = 15).

QF	% de subvention
de 0 à 724 €	30 %
de 725 à 1 200 €	25 %
de 1 201 à 1 678 €	20 %
> 1678 €	15%